

# Un pas vers l'autonomie financière

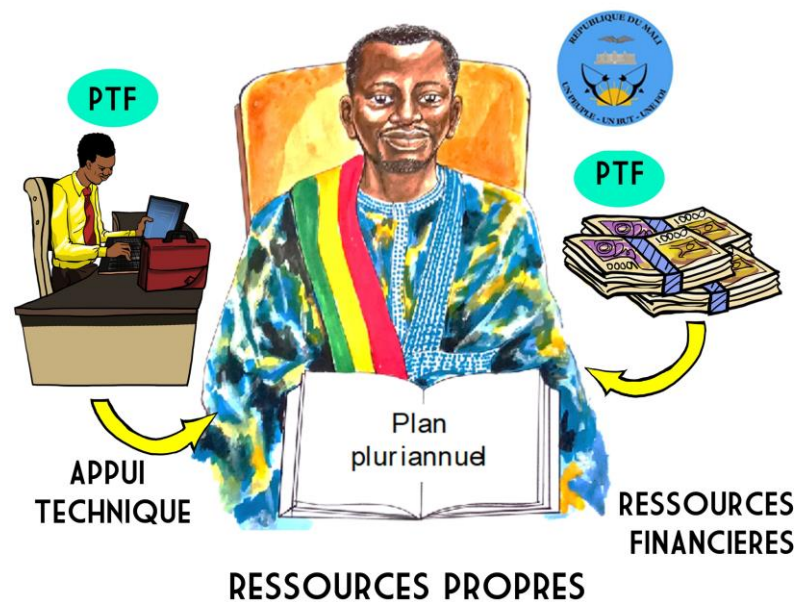
Capitalisation de l'expérience d'appui budgétaire sectoriel décentralisé au Mali (ABSD)

*La Collectivité au cœur de l'action publique*



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Direction du développement  
et de la coopération DDC



# ABSD mot à mot

- « **Appui** » : Des ressources extérieures mises à disposition d'une collectivité, d'un regroupement de collectivités (intercollectivités/intercommunalités), d'un service technique déconcentré de l'État.
- « **Budgétaire** » : L'appui est inscrit comme recette budgétaire de l'État, à gérer selon les procédures nationales (autonomie de gestion).
- « **Sectoriel** » : Il vise à financer des dépenses ciblées dans un ou plusieurs secteurs retenus de commun accord entre les parties prenantes (Gouvernement, collectivité territoriale et DDC).
- « **Décentralisé** » : Il est transféré à une collectivité territoriale et à des structures déconcentrées de l'État (qui apportent l'appui technique et l'appui conseil aux CT) pour financer leurs dépenses au niveau local.

# Historique et enjeux de l'ABSD

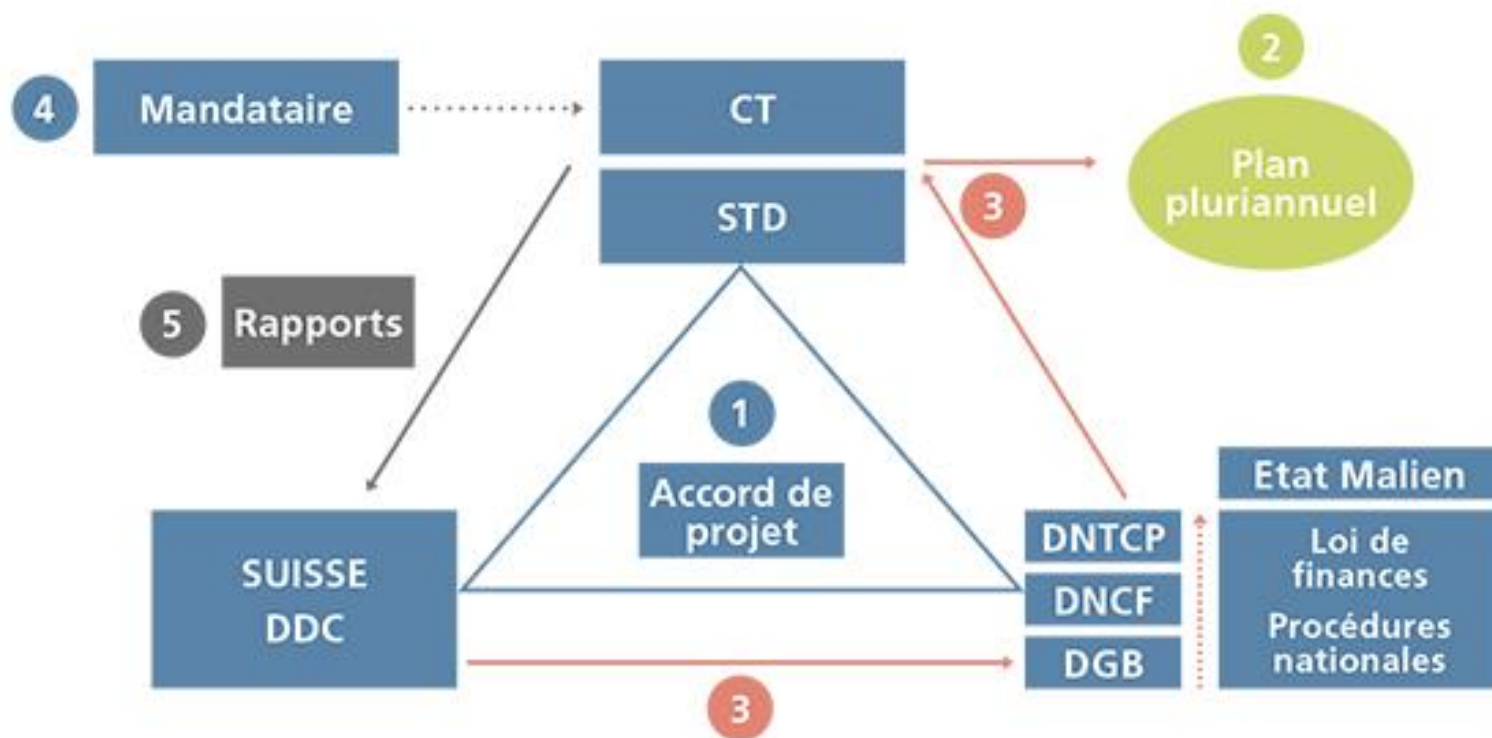
**L'ABSD s'inscrit dans le cadre de l'Arrangement Cadre de 2010 entre le Gouvernement du Mali et les partenaires au développement relatif aux appuis budgétaires.**

Le choix de ce dispositif a été opéré dans un contexte où les partenaires cherchaient à respecter des engagements potentiellement délicats à concilier :

- Respecter les principes de la **Déclaration de Paris** et donc renforcer le leadership de l'Etat malien dans le processus d'aide au développement.
- Favoriser le processus de **décentralisation** de l'administration malienne et une logique d'intervention fondée sur un développement de proximité.

# Dispositif de l'ABSD

## Définition schématique de l'ABSD



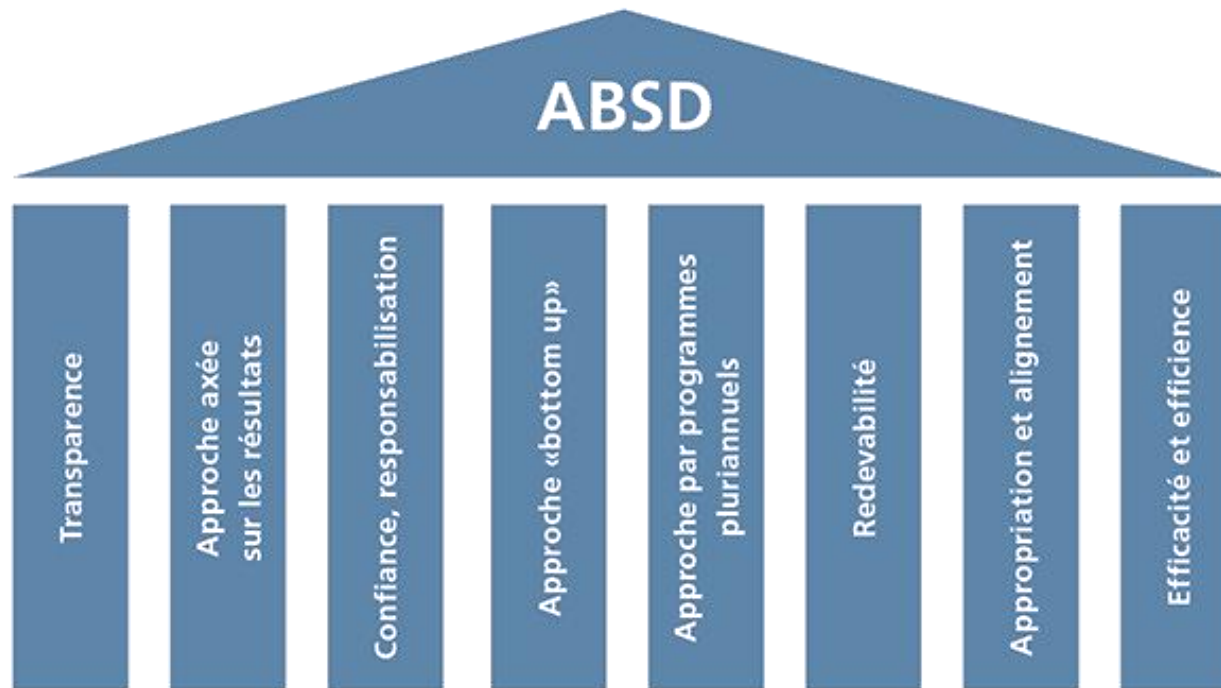
# ABSD et décentralisation

Lors des états généraux de la décentralisation tenus en 2013, les débats ont abouti au constat suivant : la décentralisation apparaît toujours comme une **option incontournable** dans la recherche d'une meilleure gouvernance démocratique du pays.

- L'ABSD favorise très clairement le renforcement du processus de décentralisation puisqu'il permet de soutenir les priorités de développement des **collectivités territoriales**.
- Avec l'ABSD, le **transfert de compétences et l'attribution des ressources financières aux collectivités territoriales deviennent effectifs**.
- L'ABSD est alors un dispositif qui correspond parfaitement aux ambitions du gouvernement malien : **un État fort et des collectivités décentralisées fortes**.

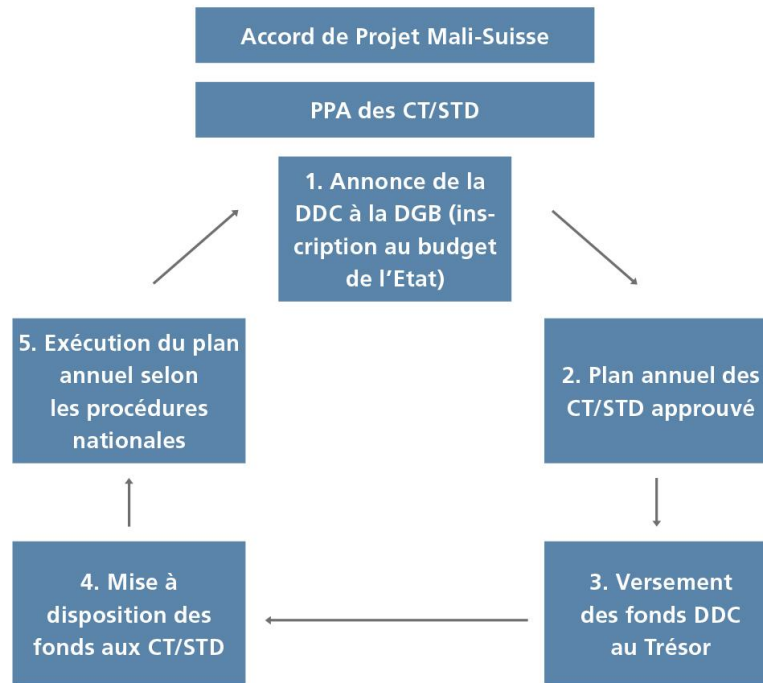
# Principes de l'ABSD

## LES PRINCIPES DE L'ABSD



# Etapes de l'ABSD

## LES ÉTAPES DE L'ABSD



**PPA** : plan pluriannuel - **CT** : collectivité territoriale - **STD** : services techniques déconcentrés de l'Etat - **DGB** : Direction Générale du Budget - **DDC** : Direction de la coopération et développement.

# Conditionnalités de décaissement

Les ressources de l'ABSD sont décaissées en **deux tranches**. Leur débloccage est soumis à des conditionnalités, qui sont précisées dans l'accord cadre.

- a. Les **conditionnalités générales et sectorielles** sont partagées par l'ensemble des PTF qui procèdent à des Appuis Budgétaires au Mali. Globalement, il s'agit de documents qui donnent une appréciation des conditions macroéconomiques relatives aux appuis budgétaires.
- b. Les **conditionnalités spécifiques** sont basées sur le niveau d'atteinte des résultats dans la mise en œuvre du programme. Elles sont spécifiées pour la première et la seconde tranche.



# Calendrier de l'ABSD

Le calendrier de l'ABSD suit les mêmes étapes que le processus budgétaire de l'État.

Activités	N-1	Année N												N+1
	DN-1	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	JN+1
Tenue du dialogue de mise en œuvre du plan d'action.														
Détermination des montants ABSD à inscrire dans le budget de l'Etat.														
Annonce à la DGB des montants prévisionnels ABSD à inscrire dans la Loi de Finances et information des partenaires et mandataires des montants annoncés à la DGB.														
Inscription des montants de l'ABSD dans le projet de Loi de Finances. Production du Rapport semestriel pour le décaissement de la 2ème tranche.														
Adoption du projet de Loi de Finances en Conseil des ministres. Inscription des montants prévisionnels ABSD du projet de Loi de Finances dans les budgets primitifs des C.T.														
Finalisation des budgets primitifs des collectivités territoriales.														
Ouverture des crédits ABSD en vue de leur exécution.														

# Acteurs du dispositif

- **La collectivité territoriale**

- La collectivité territoriale assure la maîtrise d'ouvrage de son programme.
- Avec l'appui de l'assistance technique (mandataire), elle procède à l'élaboration de son plan pluriannuel décliné en plans annuels durant sa période de mise en œuvre.
- Elle présente ces documents aux CROCSAD ou CLOCSAD et inscrit les montants des différentes contributions dans son budget primitif.

- **Les services déconcentrés de l'État**

- **Les groupes socio-professionnels**

- **Les services centraux de l'État**

- **Les services centraux de l'État** (Direction générale du Budget, Trésor public, Contrôle financier)

# CROCSAD et CLOCSAD

L'ABSD ne dispose pas de cadre spécifique de pilotage et de coordination. Il s'appuie sur des cadres existants en l'occurrence les Comités régionaux et locaux d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de développement (CROCSAD et CLOCSAD).

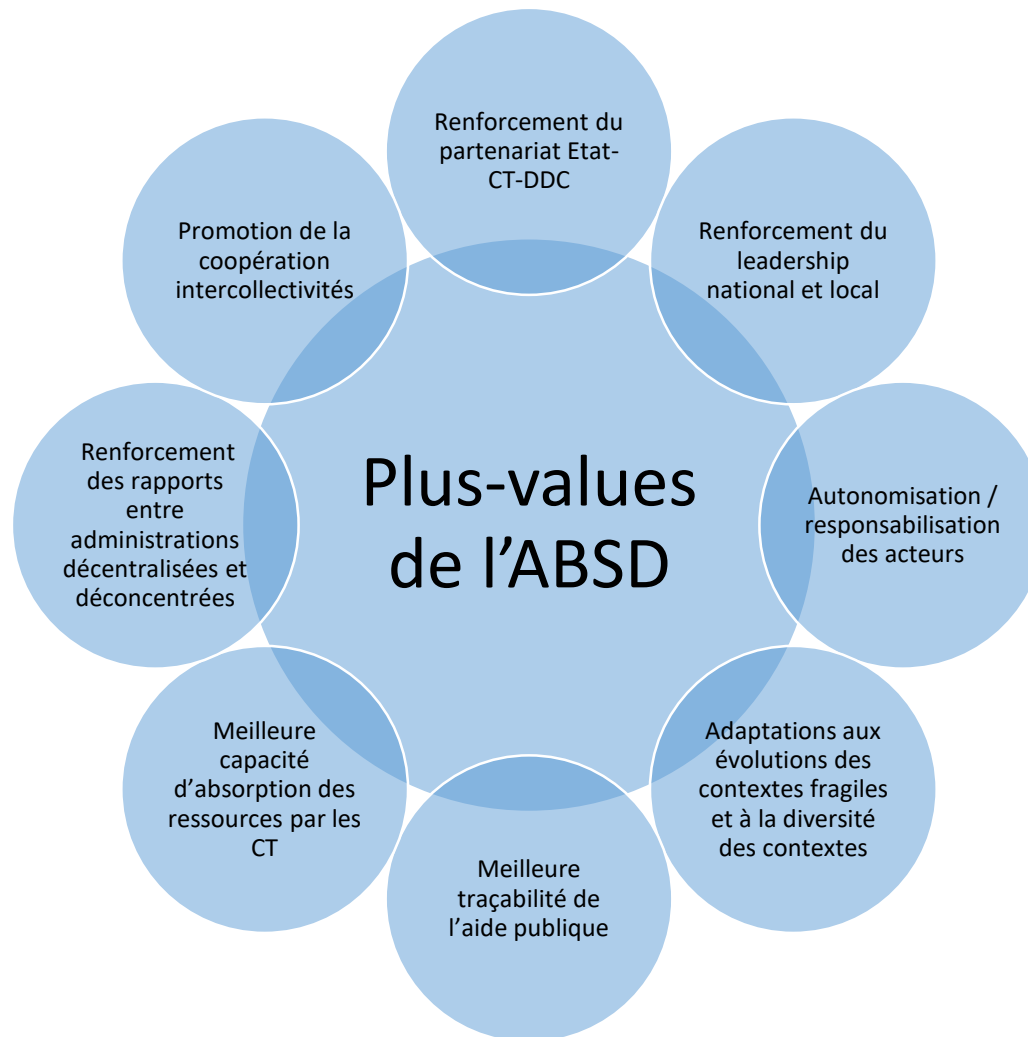
Ceux-ci :

- Assurent le pilotage du programme ;
- Approuvent les plans pluriannuels et leurs mises à jour ;
- Veillent à la cohérence entre les programmes locaux et les programmes nationaux.



*CROCSAD de Sikasso*

# Plus-values de l'ABSD



# L'ABSD dans les contextes fragiles

Dans les contextes fragiles, l'ABSD a montré qu'il est un **outil robuste et agile**.

**Une approche spécifique est nécessaire pour chaque communauté.** Il est nécessaire de les appuyer par des mesures adaptées : renforcement des capacités, accès à Internet, organisation de sessions délocalisées. Et il faut s'adapter à leur rythme ! – Toutes ces activités occasionnent des **coûts spécifiques**, indispensables à la réalisation de projets dans les zones fragiles. Ces coûts doivent être prévus dans des lignes budgétaires dédiées.

L'analyse régulière des contextes d'intervention selon les méthodes de la **Gestion de Projets Sensible aux Conflits (GPSC/CSPM)** ainsi qu'une analyse des acteurs et des risques fiduciaires permettent à l'ABSD de s'adapter.

# Défis de l'ABSD



# Evolution envisagée

- **Simplification** des conditionnalités et des procédures
- Conception de **documents d'aide au travail**
- **Renforcement des capacités**
- **Points focaux** dans chaque service central de l'État pour permettre une réduction des éventuelles lenteurs administratives dans le **suivi des dossiers**
- Création d'un **cadre de concertation permanent** entre la DDC, ses partenaires stratégiques et les services centraux de l'État (points focaux)

**Ces mesures permettraient de contribuer à une des clefs du succès de l'ABSD : entretenir un dialogue permanent entre les acteurs.**

# L'ABSD, un partenariat tripartite fort

## Pour plus d'informations :

Swiss Cooperation Office SDC and  
Consular agency  
Cité du Niger (1)  
Résidence Tiffany/Balmoral  
Rue 28, porte 537  
B.P. 2386  
Bamako  
République du Mali

## Téléphone

Centrale +223 20 21 73 62

Centrale +223 20 21 31 59

Centrale +223 20 21 32 05

Centrale +223 20 21 08 81 / 82

## Fax

Centrale +223 20 21 81 79

[bamako@eda.admin.ch](mailto:bamako@eda.admin.ch)

